

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>APPROBATION DE L' AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE (CIF) CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET L'EPFIF SUR LE PERIMETRE DIT USINE RENAULT A FLINS-SUR-SEINE</b>
--

<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 31/03/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 13/04/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude
--	---	--

### Etaient présents : 103

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyllaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 26

BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette  
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à TURPIN Dominique  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à BERMANN Clara  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis

JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric  
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 8**

CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DE JESUS PEDRO Nelson, JOSSEAUME Dominique,  
LEMARIE Lionel, MARIAGE Joël, MOUTENOT Laurent, REBREYEND Marie-Claude

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

**122 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY  
Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND  
Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim,  
BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE  
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien,  
DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD  
Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse,  
DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN  
Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY  
François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD  
Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne,  
JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD  
Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre,  
LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE  
Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël,  
LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ  
Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER  
Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie,  
MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard,  
PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole,  
PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles,  
PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-  
Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY  
Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand,  
VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI  
Fabrice

**0 CONTRE :**

**5 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, FAVROU Paulette, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie, NAUTH Cyril

**2 NE PREND PAS PART :**

BORDG Michaël, DELRIEU Christophe

# EXPOSÉ

L'entreprise Renault a entrepris une restructuration du site de production de l'usine de Flins par le programme Refactory depuis 2020. Il s'agit de développer une économie circulaire consacrée à la mobilité, à travers le reconditionnement et la conversion de véhicules anciens vers l'électrique. Cette restructuration mettra un terme à la production de véhicules neufs (Renault ZOE) d'ici 2024 et interroge sur le devenir du site de l'usine Renault à Flins-sur-Seine, notamment sur les fonciers et immobiliers libérés qui s'étendent sur environ 230 ha.

Situé au cœur du territoire de la Communauté urbaine dans le pôle Flins-Aubergenville, sa localisation est stratégique : accessible par le transport en commun de la ligne J, qui sera renforcée par l'arrivée du RER EOLE via la gare Aubergenville et relié directement à l'autoroute A 13 à travers la route Renault. Elle offre un double potentiel vitrine attractive pour l'installation des entreprises : son ouverture à la fois sur la façade du bord de la Seine et sur l'autoroute A 13. La libération d'espaces artificialisés et constructibles est une rareté en Ile-de-France. Le site représente un gisement de foncier mobilisable immédiatement dans la vallée de la Seine à travers le développement d'un terminal de transports combinés (fleuve, rail, route) sur l'axe Seine.

Compétente en matière de développement économique au titre de l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté urbaine a identifié le développement d'offre foncière de grands terrains comme un des axes stratégiques en matière de renforcement de l'attractivité et de sobriété foncière développés dans le document de projet d'aménagement et de développement durable. Le site de l'usine Renault à Flins-sur-Seine est également situé dans le périmètre du droit de préemption urbain simple approuvé par le Conseil communautaire le 6 février 2020, dont une partie est concernée par les orientations et d'aménagement et de programmation (OAP) d'enjeux métropolitains dit La confluence Seine-Mauldre prévues par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par le Conseil communautaire le 16 janvier 2021.

Compte-tenu de ces enjeux territoriaux forts en développement économique et de la taille du gisement foncier du site, par délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022, la Communauté urbaine a approuvé la mise en place d'une action de veille foncière à travers une convention d'intervention foncière (CIF) avec le Département des Yvelines et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

La convention d'intervention foncière intervenue entre la Communauté urbaine, le Département des Yvelines et l'EPFIF portant sur le périmètre dit usine Renault à Flins-sur-Seine a été signée le 13 juin 2022 pour mettre en œuvre l'action de veille foncière sur ledit périmètre. Cette convention prévoyait une enveloppe financière au montant de 60 000 000 € HT financés sous le fonds d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY) et couvre l'ensemble des dépenses engagées par l'EPFIF durant la durée du portage foncier dont le terme a été fixé au 31 décembre 2027.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de faire évoluer les besoins financiers pour mettre en œuvre l'action de veille foncière sur le périmètre dit usine Renault. Par conséquent, l'engagement financier indiqué dans la CIF doit être porté à 200 000 000 € HT maximum afin de permettre la réalisation des acquisitions stratégiques et selon les opportunités foncières dans le périmètre dit usine Renault. Cette enveloppe financière sera financée par le fonds AFDEY.

Afin de porter l'enveloppe financière allouée à la CIF à hauteur de 200 000 000 € HT maximum, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention d'intervention foncière. L'avenant à la convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties, sans en changer les autres conditions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 relatif à l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à la convention d'intervention foncière tripartite entre la Communauté urbaine, le Département des Yvelines et l'EPFIF dans le périmètre dit usine Renault à Flins-sur-Seine, fixant le montant à hauteur de 200 000 000 € HT maximum,
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions d'intervention foncière et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2020-01-16\_0 du 16 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2020-02-06\_36 du 6 février 2020 instaurant le droit de préemption simple sur les zones « U » et « AU » du plan local d'urbanisme intercommunal,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-03-17\_8 du 17 mars 2022 approuvant la mise en place d'une action de veille foncière à travers une convention d'intervention foncière (CIF) avec le Département des Yvelines et l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF),

**VU** la convention d'intervention foncière (CIF) entre la Communauté urbaine, le Département des Yvelines et l'EPFIF en date du 13 juin 2022,

**VU** le projet d'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière (CIF) entre la Communauté urbaine, le Département des Yvelines et l'EPFIF ci-annexé,

**VU** le périmètre d'intervention dit usine Renault ci-annexé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 28 mars 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 relatif à l'augmentation de l'enveloppe financière allouée à la convention d'intervention foncière entre la Communauté urbaine, le Département des Yvelines et l'EPFIF dans le périmètre dit usine Renault à Flins-sur-Seine, fixant le montant à hauteur de 200 000 000 € HT (deux-cents-millions d'euros hors taxe) maximum.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions d'intervention foncière et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président

  
ZAMMIT-POPESCU Cécile